

PLAN POUR ENQUETE

COMMUNE DE MOUDON

Propriété de la Commune de Moudon

Parcelle n°301

Zone légalisée: - Zone d'utilité publique selon RPE de 30 mars 1973
- Zone affectée à des besoins publics B 15 LAT et
secteur de restriction exposé à un risque géologique G6
selon PACom en cours de procédure

Secteur(s) de protection des eaux: üB

Coordonnées moyennes: 2'550'485 / 1'168'670

Mention(s): --

Degré de sensibilité au bruit: II (III selon PACom en cours de procédure)

Note(s) au recensement architectural: --

Désignation cadastrale de la parcelle 301 :

Bâtiment n°1175 364 m²

Autre revêtement dur 352 m²

Jardin 12'354 m²

13'070 m²

PROJET: Démolition et construction d'une infrastructure sportive

La Commune de Moudon:

L'architecte:

Au nom de la Municipalité
La syndique
C. PICO
Le secrétaire
A. IMERI


OUTSIDER.
ARCHI
Rue Centrale 5
1110 Morges - CH
+41 21 691 49 05
info@outsider.archi

Mis à l'enquête au greffe municipal du

15 JUL. 2026

au

13 AOUT 2026

L'attestent au nom de la Municipalité

La Syndique:

Le Secrétaire:




1:1'000

Dossier n° M240204/AMO
N°CAMAC : 248118

Mensuration numérique
Géodonnées © Etat de Vaud



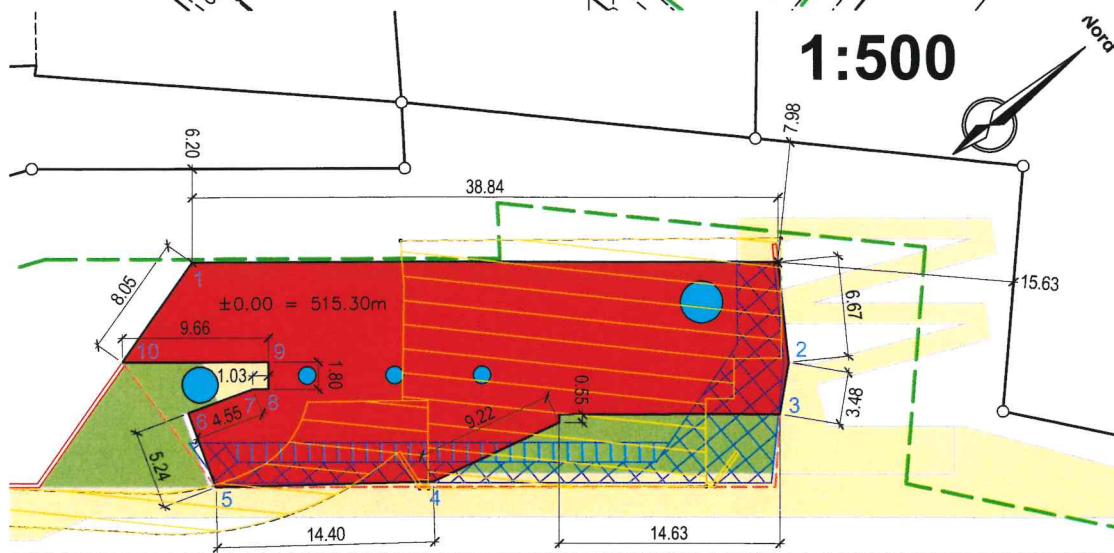
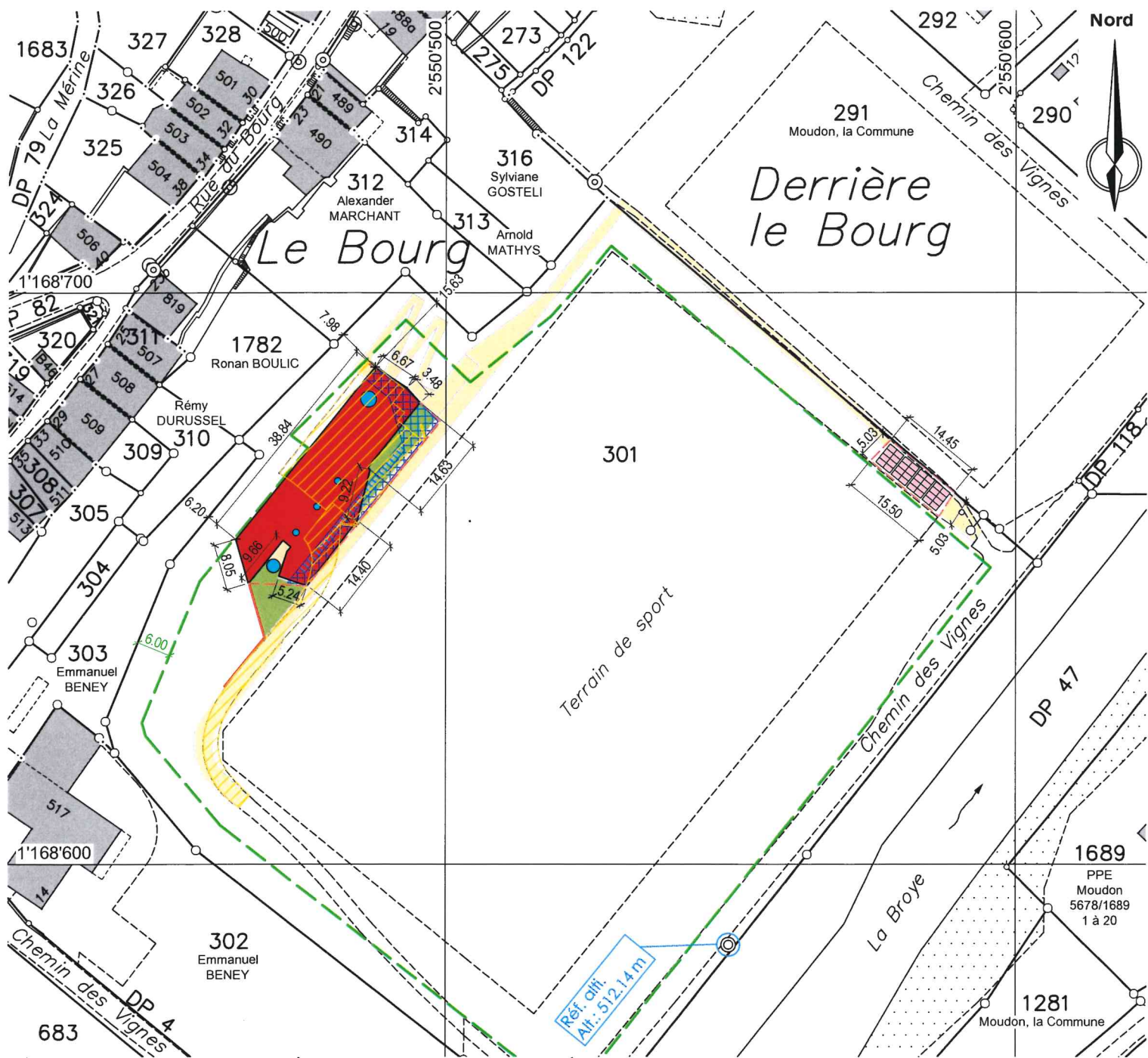
Moudon, le 17 juin 2026

Le géomètre breveté:
Joachim Nicod



INGÉNIEURS ET
GÉOMÈTRES SA
NICOD - PERRIN - PARISOD - REY

Ch. Chéval-Bac 6 / CP 83 1610 Moudon
Tél. 021 905 15 88 moudon@nppr.ch



Légende

- Bâtiment
- Couvert
- Panneaux photovoltaïques
- Terrasse
- Lanterneau
- Balcon
- Gradins
- Accès
- Mur
- A démolir

Altitudes aux angles du bâtiment projeté:

(terrain en place, selon levé du 08.01.2026)

1	517.53 m	6	515.68 m
2	515.46 m	7	515.81 m
3	515.38 m	8	515.65 m
4	514.84 m	9	515.95 m
5	514.65 m	10	516.30 m

Servitude(s) existante(s) / *concernées par le projet

n°39'728 Canalisation(s) : Ecoulement de l'évier (ID.011-2005/002727)

n°74'683 Exploitation : Restriction du droit de bâtir (ID.011-2005/002735)*

Remarque: la réalisation du projet implique une mise à jour du plan du Registre Foncier

Note: les écoulements d'eau claire et d'eau usée doivent être contrôlés avant d'exécuter les raccordements